

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
ET DE LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie

**CELLULE NATIONALE DE TRAITEMENT
DES INFORMATIONS FINANCIERES DU TOGO**



**RAPPORT D'ACTIVITES DU PREMIER TRIMESTRE 2016
SUR LA LUTTE CONTRE
LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME AU TOGO**

AVRIL 2016

SOMMAIRE

	Pages
ACRONYMES.....	3
INTRODUCTION	4
1. ACTIVITES PRINCIPALES.....	5
1.1. GESTION DES DECLARATIONS D'OPERATIONS SUSPECTES	5
1.1.1. DOS reçues	5
1.1.2. Infractions sous-jacentes des DOS reçues	6
1.1.3. Traitement des DOS	6
1.2. Echanges d'informations.....	7
2. COOPERATION INTERNATIONALE ET AUTRES ACTIVITES.....	8
2.1. Coopération internationale.....	8
2.2. Autres activités	9
2.2.1. Actions de formation et de sensibilisation	9
2.2.2. Autres rencontres.....	10
2.2.3. Suivi des déclarations de devises	11
3. DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PRECONISEES	12
CONCLUSION.....	13
ANNEXES.....	14

ACRONYMES

SIGLES	Définitions
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CAS-IMEC	Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes et Coopératives d'Epargne ou de Crédit
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENTIF-TG	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières du Togo
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CIMSA LBA/FT	Comité Interministériel de Suivi des Activités de Lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme
CNAD	Comité National Anti Drogue
CRF	Cellule de Renseignements Financiers
CREPMF	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
DOS	Déclaration d'Opérations Suspectes
EM	Evaluation Mutuelle
ENR	Evaluation Nationale des Risques
EPNFD	Entreprises et Professions Non Financières Désignées
F CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
GAFI	Groupe d'Action Financière
FFI	Flux Financiers Illicites
GIABA	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest
IMF	Institution de Microfinance
LBC/FT	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme
OCRTIDB	Office Central de Répression du Trafic Illicite de la Drogue et du Blanchiment
OBNL	Organisation à But Non Lucratif
OTR	Office Togolais des Recettes
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RECEN-UEMOA	Réseau des CENTIF de l'UEMOA
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

INTRODUCTION

1. La CENTIF-TG a évolué au 1^{er} trimestre 2016 dans un environnement marqué par plusieurs actes visant à consolider le cadre juridique et macroéconomique ainsi qu'à renforcer la sécurité au plan national.
2. En particulier, certains des textes adoptés par l'Assemblé Nationale togolaise améliorent le cadre juridique de la LBC/FT. Il s'agit notamment de :
 - le projet de loi portant ratification du protocole de Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre le terrorisme adopté à Addis-Abeba le 8 juillet 2004,
 - le projet de loi uniforme relatif à la réglementation des bureaux d'information sur le crédit (BIC) dans les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA),
 - le projet de loi portant lutte contre la piraterie, les autres actes illicites et l'exercice par l'Etat de ses pouvoirs de police en mer,
 - le projet de loi relatif aux espaces maritimes sous juridiction nationale.
3. Au plan sécuritaire, les autorités togolaises ont pris des dispositions pour tester la réactivité des forces de sécurité suite aux attaques terroristes de Bamako, Ouagadougou et Grand Bassam.
4. Au plan interne, les principales activités de la Cellule ont porté sur :
 - le traitement des DOS dont le nombre s'est accru de 17 nouvelles déclarations ;
 - la préparation du 5^{ème} rapport de suivi de l'évaluation mutuelle ;
 - les actions de formation au profit des assujettis et du personnel de la Cellule.
5. Le présent rapport retrace les activités du trimestre en trois parties comme suit :
 - les activités principales,
 - la coopération internationale et les autres activités,
 - les difficultés rencontrées et les solutions préconisées.

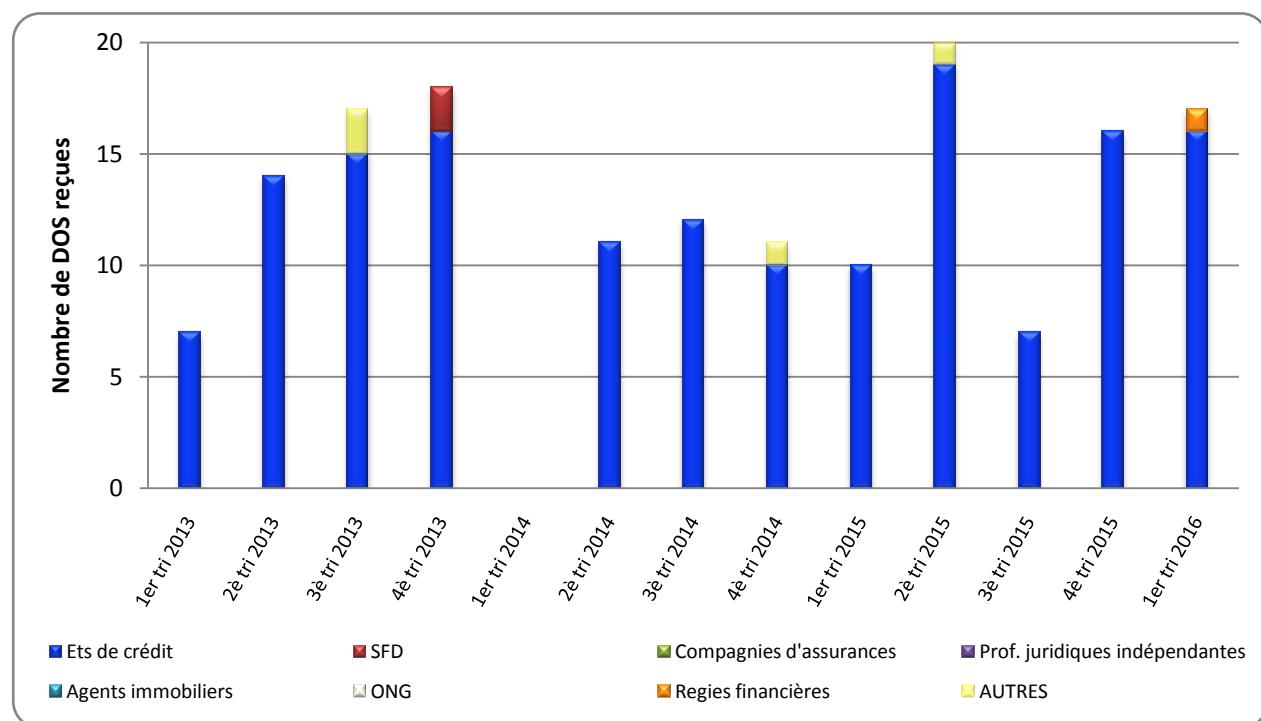
1. ACTIVITES PRINCIPALES

1.1. GESTION DES DECLARATIONS D'OPERATIONS SUSPECTES

1.1.1. DOS reçues (annexe 1)

6. Au cours du 1^{er} trimestre de l'année 2016, 17 opérations suspectes ont été déclarées à la CENTIF-TG contre 16 le trimestre précédent. A la même période de l'année précédente, le nombre de déclaration s'est situé à 10.

Graphique 1- Evolution des DOS reçues par trimestre



Sources : Assujettis, CENTIF-TG

7. Seize des déclarations enregistrées proviennent du système bancaire, principale catégorie d'assujettis active dans la détection des soupçons de blanchiment au Togo. Le nombre de banques déclarantes a évolué à six contre trois un an plus tôt et cinq au trimestre précédent. Cette amélioration est à saluer et motive à davantage de sensibilisation des responsables de conformité pour la formation du personnel de ces institutions à la détection des opérations atypiques.
8. Il est également à relever que pour la première fois, une régie financière a transmis une DOS à la CENTIF-TG. Cette situation est à encourager notamment par une formation sur les circonstances et les modalités des déclarations de soupçon.
9. Le montant total des sommes en cause pour les déclarations reçues se chiffre à 1,8 milliard de FCFA.

1.1.2– Infractions sous-jacentes des DOS reçues (annexe 2)

10. Les déclarations de soupçon enregistrées au 1^{er} trimestre 2016 révèlent :
 - 3 cas d'escroquerie et tentative d'escroquerie,
 - 2 cas d'opération de change manuel avec faux billets,
 - 2 cas de violation de la réglementation des changes,
 - 10 cas d'opérations dont la justification des transactions restent à clarifier.
11. Pour ce qui concerne l'escroquerie et tentative d'escroquerie, les personnes en cause ont usé de subterfuges et de traficotages d'instruments de paiements pour extorquer ou tenter d'extorquer des fonds dans les banques.
12. S'agissant de l'infraction à la réglementation des changes, des montants élevés sont retirés en espèces aux motifs d'achat de devises généralement auprès de changeurs de monnaies non agréés.
13. Les opérations de change manuel ont été tentées avec des coupures de devises falsifiées.
14. Les autres cas portent sur :
 - des transferts reçus et pour lesquels soit le lien entre donneur d'ordre et bénéficiaire n'est pas fondé, soit le motif de la transaction n'est pas fourni ou est contradictoire suivant les différentes sources,
 - des retraits ou versements en espèces inadaptés au profil des clients avec des justificatifs peu probants.
15. Les enquêtes sont en cours pour confirmer ou infirmer les soupçons et déterminer éventuellement les infractions sous-jacentes de ces DOS.

1.1.3- Traitement des DOS (annexe 3)

16. Conformément aux textes réglementaires en vigueur, les déclarations reçues par la CENTIF-TG doivent faire l'objet d'analyse sur l'illicéité de l'activité et l'origine des ressources en cause afin de confirmer ou d'infirmer les soupçons des déclarants. Le cas échéant, les dossiers sont transmis aux autorités judiciaires pour l'ouverture d'une instruction.
17. Toutes les déclarations reçues au cours du 1^{er} trimestre 2016 sont au stade d'investigation auprès de la Cellule.
18. La commission d'analyse des DOS a tenu 3 séances de travail consacrées à l'examen de cinq dossiers. A l'issue des discussions, il a été décidé que :
 - 2 dossiers soient transmis au procureur de la République ;
 - 1 soit classé, en attendant d'éventuels resurgissements ;
 - les investigations soient poursuivies pour les deux derniers dossiers en fonction des orientations données par la commission.

1.2- ECHANGES D'INFORMATION (annexe 4)

19. Le traitement des déclarations par la CENTIF-TG requiert des informations de tous ordres au plan national et parfois à l'international. De même, la Cellule est sollicitée par d'autres CRF pour des investigations sur des sujets ou des opérations qui se sont déroulées en partie ou entièrement au Togo.
20. Sur la période sous revue, la CENTIF-TG a effectué 239 réquisitions adressées dans 90% des cas aux organismes financiers ; le taux de réponses reçues se situe à 91%. Les statistiques relatives à ces échanges sont compilées au tableau suivant.

Tableau 1- Point sur les échanges d'informations au plan national

Destinataires	Demande	Réponse	Taux d'entrée
Administration	20	5	25%
EPNFD	-	-	-
Organismes financiers	219	212	97%
Total	239	217	91%

Source : CENTIF-TG

21. Au plan international, la CENTIF-TG s'est adressée à quatre partenaires situés en Côte d'Ivoire, au Mali, au Maroc et en France pour six requêtes sur lesquelles elle a obtenu trois réponses. En sens inverse, elle en a reçu cinq des îles Caïmans, des Philippines, de la Suisse, des îles Samoa et des USA. Deux demandes ont abouti tandis que les recherches se poursuivent pour les trois autres.

Tableau 2- Point sur les échanges d'informations au plan international

Requêtes	Demande	Réponse	Taux d'entrée
- du Togo aux autres CRF	6	3	50%
- des autres CRF au Togo	5	2	40%

Source : CENTIF-TG

2. COOPERATION INTERNATIONALE ET AUTRES ACTIVITES

2.1. COOPERATION INTERNATIONALE

22. Les activités de coopération internationale ont consisté au 1^{er} trimestre 2016 en la participation aux réunions du GAFI, du Groupe Egmont et du RECEN-UEMOA ainsi que la préparation du 5^{ème} rapport de suivi de l'évaluation mutuelle.
23. Du 1^{er} au 5 février 2016, le Président de la CENTIF-TG a pris part à Monaco à la Plénière du Groupe Egmont. Les travaux ont porté sur l'étude des dossiers d'adhésion et de conformité, les échanges d'informations entre les CRF dans le cadre de la LBC/FT et le renforcement des capacités des membres sur les typologies du terrorisme et le blanchiment par la téléphonie mobile. Outre ces sujets classiques, une attention particulière a été portée à l'analyse des similitudes et des différences dans le financement des principaux groupes terroristes en Afrique et au Moyen Orient. Par ailleurs, la session a enregistré l'élection de la Norvège à la présidence du groupe "adhésion et conformité".
24. Du 15 au 19 février 2016 à Paris, le Président de la CENTIF-TG a participé à la Plénière du Groupe d'Action Financière (GAFI) qui a notamment débattu des questions relatives à l'efficacité des mécanismes de LBC/FT et à la synergie d'action qu'appelle la lutte contre les crimes économiques et financiers au plan mondial comme à l'échelle nationale.
25. Le 30 mars 2016, le Secrétaire Général de la CENTIF-TG a représenté le Président de la Cellule à l'Assemblée Générale extraordinaire du RECEN-UEMOA à Ouagadougou. La rencontre a été consacrée principalement aux missions de plaidoyer auprès des institutions de l'UEMOA et à l'adoption du programme d'activités de l'année 2016 et du budget y relatif. Concernant les missions de plaidoyer, une délégation des CRF a été reçue le même jour par la Commission de l'UEMOA. En substance, il ressort des discussions centrées sur la contribution des institutions communautaires aux CENTIF que le colloque sur le bilan des 10 ans devrait servir de tremplin pour poser les problèmes et trouver des solutions adéquates.
26. Pour ce qui est du 5^{ème} rapport de suivi de l'évaluation mutuelle du dispositif LBC/FT du Togo, il a été préparé avec la contribution des acteurs impliqués au plan national et transmis le 25 février 2016 au GIABA. Les principaux progrès relevés depuis la précédente revue ont trait à l'adoption des lois portant nouveau code pénal togolais et création de la haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées, l'augmentation des DOS et les actions de sensibilisation menées à l'endroit des assujettis. Toutefois, il reste à lever les principaux défis relatifs aux insuffisances du cadre juridique notamment :
 - l'internalisation du projet de loi uniforme portant LBC/FT dans les Etats membres de l'UMOA,
 - l'adoption de la stratégie nationale de LBC/FT,
 - la création de la commission nationale chargée des mesures de gel des avoirs
 - et, la désignation de l'autorité chargée des décisions du gel administratif.

2.2. AUTRES ACTIVITES

2.2.1. Actions de formation et de sensibilisation

27. Les actions de formation et de sensibilisation au cours de ce premier trimestre 2016 ont porté sur un séminaire de formation et une journée de réflexion sur la LBC/FT d'une part, et le renforcement des capacités du personnel de la Cellule d'autre part.
28. Le séminaire de formation s'est déroulé du 03 au 05 février 2016 à Kpalimé à l'initiative du Projet Secteur Financier et Gouvernance (PSFG) financé par la Banque Mondiale. Il a été consacré au renforcement des capacités de onze experts comptables et auditeurs de logiciel du secteur de la microfinance sur la LBC/FT en vue d'un meilleur accompagnement des SFD en la matière.
29. La journée de réflexion a été tenue le 23 mars 2016 au Centre Agora Senghor de Lomé sur le thème central : comment mettre en œuvre les dispositions légales prescrites pour lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme à travers les OBNL au Togo. Organisée par la CENTIF-TG avec l'appui financier du GIABA, cette rencontre a permis d'éveiller la conscience des OBNL sur la vulnérabilité de leur secteur face au terrorisme et de discuter des conditions propices à une application effective des dispositions prescrites tant pour les OBNL que pour les organes de contrôle du secteur afin de détecter et empêcher toute tentative d'exploitation à des fins criminelles. Plus de 150 participants venus des cinq régions économiques du Togo ont pris part à la journée. A l'issue des travaux, plusieurs recommandations ont été faites notamment pour une large vulgarisation des textes et la mise en place de dispositif opérationnel afin d'assurer une application effective des règles prescrites.
30. Au titre du renforcement des capacités en interne, la Cellule a délégué un membre et un analyste à deux formations organisées par le Département d'Etat Américain basé à Accra.
31. La première qui a eu lieu du 22 au 26 février 2016 sur l'analyse fondamentale des investigations criminelles a vu la participation du Directeur du Renseignement Financier et de la Stratégie. Elle avait pour objectif de renforcer les capacités des pays ouest-africains à faire diligenter des enquêtes et combattre la criminalité transfrontalière organisée. Elle visait également à mettre sur pied un comité d'analystes en enquête criminelle pour renforcer la coopération régionale en Afrique de l'Ouest en la matière. Elle a été animée par des formateurs américains de la Drug Enforcement Administration qui ont entretenu les participants sur l'analyse de base de l'enquête criminelle, la saisie des données et présentation, les ressources d'internet pour l'analyse criminelle, le processus d'analyse de l'information, les matrices d'association et diagramme de liens, le briefing efficace, l'analyse horaire-événement, l'analyse d'activité, etc.
32. La seconde s'est tenue du 29 février au 04 mars 2016 sur les enquêtes financières. Elle a permis aux participants venus de 14 pays d'Afrique de renforcer leurs connaissances sur les thématiques liées au blanchiment de capitaux, au financement du terrorisme, au retraçage du flux financier et à la conduite d'une enquête.

2.2.2. Autres rencontres

33. Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation 2 du Groupe d’Action Financière (GAFI), la CENTIF-TG a accompagné les Banques et Etablissements Financiers du Togo dans la création d'une association dénommée « Association des Responsables Conformité des Banques (ARCOBEF-Togo) ». L'Assemblée Générale constitutive de cette association a été organisée le 28 janvier 2016 Lomé au siège de l'APBEF-Togo. L'objectif principal décliné à l'article 4 des statuts est de « créer un cadre d'échanges en matière de LBC/FT et d'une manière générale dans le domaine de la conformité, entre ses membres d'une part et de renforcer la collaboration entre ses membres et les autorités de régulation et de répression d'autre part, aux fins d'aboutir à une application effective des mesures de LBC/FT en vigueur ». Un Comité exécutif composé de 7 membres et présidé par M. Adama TOMETY, responsable conformité de la Banque Sahélo Saharienne pour l'Investissement et le Commerce Togo (BSIC-Togo) a été élu pour un mandat de deux ans renouvelable une fois.
34. Le 17 février 2016, le secrétaire général de la CENTIF-TG a pris part à une réunion organisée par la BCEAO à l'attention des agréés de change manuel. L'objectif de cette séance de travail était de sensibiliser les agréés de change manuel suite aux manquements relevés lors des contrôles effectués par la BCEAO en 2015. A l'occasion, la Cellule a rappelé les obligations des agréés de change manuel en matière de LBC/FT.
35. Dans le même esprit, la CENTIF-TG a convié le 16 mars 2016, les agréés de change manuel, la BCEAO et la Direction de l'Economie à une autre séance de travail pour leur soumettre un projet de lignes directrices de LBC/FT élaboré à l'attention des agréés de change manuel. Le document validé constitue un outil à la disposition du secteur pour une meilleure contribution à la LBC/FT au Togo.
36. Le Chef du bureau des affaires administratives et comptables de la CENTIF-TG a participé le 23 février 2016 aux travaux du groupe de travail d'audit organisationnel du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification du Développement (MEFPD). La séance a permis la validation du document élaboré en janvier 2014 en vue de sa transmission au Ministère.
37. Le 07 mars 2016, la CENTIF-TG a organisé une séance de travail avec les principaux acteurs en prélude à l'organisation de la journée de réflexion sur la contribution des OBNL à la LBC/FT. La rencontre a permis, de concert avec les représentants du ministère chargé de la planification et celui chargé de l'administration territoriale ainsi que les responsables des fédérations des ONG, de valider le projet du programme et les modalités d'organisation de la journée.
38. Le 22 mars 2016, une audience a été accordée par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification du Développement au Président de la CENTIF-TG. La rencontre a permis de faire le plaidoyer auprès du Ministre d'Etat en vue de l'adoption des projets de textes soumis par la CENTIF-TG.
39. Au cours du mois de mars 2016, la Cellule a assisté à trois réunions tenues les 16, 21 et du 29 au 30 mars 2016 par le Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers (SP-PRPF). Ces rencontres ont porté dans un premier temps sur le budget programme du ministère de l'Economie, des Finances

et de la Planification du Développement. La CENTIF-TG prise en compte dans le programme 5 dudit budget intitulé « contrôle, audit des finances publiques et lutte contre la fraude et la corruption » a proposé des activités relatives à ses missions. En seconde phase, la réunion s'est élargie à la revue du plan d'actions de la réforme de la gestion des finances publiques à fin décembre 2015. Elle a donné lieu à l'évaluation de l'état d'avancement des réformes engagées pour en relever les forces et les faiblesses et tracer les perspectives pour la période 2016 à 2018. Il ressort des travaux que globalement, les réformes en cours d'exécution ont permis d'améliorer les performances économiques du pays au cours des dernières années grâce à une meilleure politique économique et surtout à l'assainissement des finances publiques.

2.2.3. Suivi des déclarations de devises

40. L'analyse des statistiques communiquées par les services techniques de l'OTR pour le 4ème trimestre 2015 révèle que :
 - 694 déclarations de sorties de devises ont été enregistrées à l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema (AIGE) contre 583 le trimestre précédent,
 - les montants déclarés à destination des pays hors UEMOA portent sur un total de 94,7 milliards de FCFA, en hausse de 60,7% par rapport aux 58,9 milliards de FCFA enregistrés au troisième trimestre 2015.
41. La poursuite de la tendance haussière observée au trimestre précédent est toujours expliquée par les activités commerciales de fin d'année et les mesures prises à l'AIGE pour contrôler les déclarations des voyageurs et appliquer des amendes.
42. Au delà des déclarations, le contrôle devrait s'étendre au respect de la réglementation des changes sur la limitation des transports d'espèces et la justification de l'origine des fonds en prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme. Les multiples attentats perpétrés par les groupes terroristes dans la sous-région appellent au renforcement de la sécurité sur tous les plans.
43. Une rencontre entre les parties prenantes notamment l'OTR, la BCEAO et la CENTIF-TG permettra de s'accorder les dispositions pratiques à prendre pour assurer une application adéquate des règles régissant les relations financières extérieures, le code douanier et la LBC/FT.

3- DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PRECONISEES

44. Le problème majeur de la CENTIF-TG en ce début de l'année 2016 est lié aux projets de textes juridiques devant améliorer le dispositif de LBC/FT au Togo non adoptés. Cette situation fait peser sur le pays un risque de rétrogradation de son classement dans le système d'évaluation par les pairs conduit par le GIABA.
45. Au plan financier, l'insuffisance des ressources avec une subvention maintenue à 250 millions de FCFA reste à signaler de même que la construction du siège de la Cellule non prise en compte par la loi de finances 2016.

Tableau 3 : Synthèse des insuffisances d'ordre structurel du dispositif LBC/FT du Togo

Difficultés	Solutions
Manque de conformité à certaines recommandations du GAFI	<ul style="list-style-type: none"> Internaliser le projet de loi uniforme portant LBC/FT adopté par le Conseil des Ministres de l'Union le 02 juillet 2015 Adopter les projets de textes proposés pour corriger les insuffisances relevées lors de l'évaluation mutuelle du GIABA
Insuffisance de coopération entre les différents acteurs impliqués dans la LBC/FT	<ul style="list-style-type: none"> Créer un mécanisme de coopération et d'échanges d'information entre les acteurs (un projet a été soumis à l'approbation des ministères impliqués) Vulgariser davantage les textes Former les acteurs et sensibiliser le grand public Instituer un cadre de revue périodique
Insuffisance des ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la subvention de la CENTIF-TG et du Comité interministériel Programmer le financement des activités dans un processus à moyen terme Appuyer les ressources de l'Etat par celles des organes communautaires et autres partenaires comme prévu par l'article 22 de la loi LBC
Insuffisance de compétences sur le plan des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> Former le personnel existant Recruter du personnel spécialisé en enquêtes financières et judiciaires Créer des unités spécialisées en criminalité financière au sein des organes de répression (Justice, Police, Gendarmerie) Elaborer des manuels de procédure
Insuffisance de moyens matériels	<ul style="list-style-type: none"> Acquérir les outils d'analyses spécifiques Doter la cellule d'un centre de documentation et de formation en LBC/FT Renouveler les équipements de la Cellule (ordinateurs, véhicules de fonction)
Problèmes de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Construire un siège qui réponde aux standards internationaux Sécuriser les données et crypter le matériel informatique

CONCLUSION

46. En somme, la CENTIF-TG a démarré l'année 2016 avec des indices positifs d'une activité soutenue. La hausse des déclarations de soupçons couplée à une plus grande diversité de déclarants attestent de la portée des actions de sensibilisation qui, du reste, se poursuivent. L'examen des dossiers révèle des cas avérés de soupçons donnant lieu à des rapports dont certains sont en voie de transmission au procureur de la République.
47. Il est attendu des services judiciaires qu'ils fassent écho à cette dynamique par l'instruction des dossiers et, le cas échéant, la condamnation des personnes impliquées suivant les dispositions désormais clarifiées par le nouveau code pénal.
48. La principale préoccupation demeure la nécessité d'adoption des projets de textes visant une meilleure conformité du dispositif national de LBC/FT aux standards internationaux. Le maintien du classement du Togo à sa position de suivi régulier à la prochaine session plénière du GIABA prévue en mai 2016 en dépendra.



Fait à Lomé, le 13 avril 2016

Le Président de la CENTIF-TG

Tchaa Bignossi AQUITEME

ANNEXES

Annexe 1 : Répartition du nombre de DOS par entité au cours du trimestre sous revue

Déclarants	Nombre de DOS	Montant en FCFA
Etablissements de crédit	16	1 805 826 039
Systèmes financiers décentralisés	-	-
Compagnies d'assurance	-	-
Professions juridiques indépendantes	-	-
Agents immobiliers	-	-
Organisation non gouvernementale	-	-
Regies financières	1	14 687 500
Autres	-	-
Total	17	1 820 513 539

Source : CENTIF-Togo

Annexe 2 : Répartition de DOS reçues au cours du trimestre par infractions sous-jacentes

	Nombre de DOS	Montant en F CFA
Trafic de drogue	-	-
Escroquerie	3	734 844 440
Fraude fiscale	-	-
Cybercriminalité	-	-
Trafic d'êtres humains	-	-
Vol et recel	-	-
Trafic d'or	-	-
Infraction à la réglementation des changes	2	223 687 500
Autres	12	861 981 599
TOTAL	17	1 820 513 539

Source : CENTIF-Togo

Annexe 3 : Traitement des DOS au cours du trimestre sous revue

	Nombre	Montant (millions de FCFA)
DOS Classées	-	-
DOS en cours de traitement	17	1 820,0
Rapports transmis au Procureur	-	-
Source : CENTIF-Togo		

Annexe 4 : Etat des demandes d'information

Zone géographique	Nombre de demandes d'information	
	reçues	transmises
Autres pays de l'UEMOA		2
Afrique de l'Ouest hors UEMOA		
Autres pays d'Afrique		2
Afrique	0	4
Europe	2	2
Amérique	1	
Asie	1	
Océanie	1	
TOTAL	5	6

Source : CENTIF-Togo